

DIVERSITÉ CULTURELLE DE L'ESPACE FRANCOPHONE

Ясінська О. В.

*студентка факультету іноземних мов
Тернопільський національний педагогічний університет
імені Володимира Гнатюка
м. Тернопіль, Україна*

À l'heure actuelle, l'idée de *diversité culturelle* connaît un net regain d'intérêt. On peut même aller jusqu'à dire qu'elle est considérée comme un des enjeux de la mondialisation. Deux types de situations différentes expliquent cette nouvelle reconnaissance internationale : d'une part, la fragmentation croissante des sociétés et, d'autre part, l'exigence des minorités nationales d'une reconnaissance de leur propre identité culturelle.

Dans le premier cas, on assiste à la transformation profonde de nos sociétés qui, notamment à travers le phénomène de l'immigration, deviennent de plus en plus fragmentées et multiculturelles. Cette transformation ne se fait pas sans heurts et le terme de «ghettos» revient souvent dans le débat à ce sujet. C'est dans ce contexte de métissage social que l'idée de diversité culturelle fait sa première apparition. Il s'agit alors de décrire cette juxtaposition de cultures différentes au sein d'une même société ou d'un même pays. Il s'agit aussi de prendre acte de la fin d'un type de société nationale fondée sur une culture et une identité homogènes.

À partir de ce constat de la fin de l'homogénéité nationale, l'idée de diversité culturelle est employée pour désigner des phénomènes bien distincts et d'origines très différentes tels que le régionalisme, les minorités nationales, les langues régionales ou minoritaires et, plus généralement, l'immigration. À titre d'exemple, le Conseil de l'Europe tente d'éclairer cette idée en faisant le catalogue des éléments qu'elle recouvre : diversité régionale et locale, diversité linguistique, diversité religieuse, diversité ethnique, diversité des produits et créations artistiques, etc. On le voit, l'idée de «diversité» est comprise, dans ce genre de situation, par opposition à celle d'«homogénéité». Cependant, dans un contexte national, cette idée peut être rapidement perçue comme une menace pour la cohésion sociale. En d'autres termes, elle est employée pour définir, de manière positive et constructive, une situation de fait qui pose problème. La diversité culturelle est ainsi présentée comme un enrichissement pour les sociétés concernées, quand bien même ces sociétés la considèreraient avec une certaine anxiété.

D'autre part, pensons aux problèmes des minorités nationales ou des régions d'Europe qui réclament plus de reconnaissance de leur propre identité culturelle. Pensons aussi aux différents conflits qui, sauf exception, ne se déroulent plus entre États mais entre communautés ethniques, religieuses ou autres, à tel point qu'on parle désormais de conflits identitaires. Les individus qui, jusqu'en 1945, demandaient la reconnaissance de droits politiques réclament aujourd'hui le droit de parler leur propre

langue ainsi que le respect de leur patronyme. En ce début de troisième millénaire, on assiste donc à un glissement marqué du «politique» vers le «culturel» dans tous les domaines. Il n'est pas exagéré de dire que le respect de la diversité culturelle est devenu un enjeu majeur, non seulement de la mondialisation, mais surtout de la paix et de la stabilité dans le monde.

En conséquence, l'idée de diversité culturelle dépasse le cadre des simples politiques culturelles ; c'est un projet de société, un projet politique, une alternative au choc des civilisations prédit de manière dramatique par Samuel Huntington. On peut même avancer que, dans le contexte de la mondialisation, l'acteur qui sera capable de se saisir d'un tel projet s'assurera une place de choix sur la scène internationale.

Ainsi, d'après Bernard Witch, la Francophonie peut jouer ce rôle:

Un double rôle. D'une part, elle peut proposer une formulation «conviviale» de la diversité culturelle, formulation qui se démarque clairement de la conception dominante du multiculturalisme. D'autre part, elle peut en faire son principe d'action dans le monde – à côté de l'idéal démocratique et de la promotion des droits de l'homme – lorsqu'elle offre sa médiation, cherche à désamorcer les conflits et à rétablir le dialogue diplomatique, politique et interculturel (Witch, 2004 : 26).

L'idée de diversité culturelle correspond assez largement à la définition de l'espace francophone. La Francophonie se présente notamment comme un espace de liberté, de culture, de communication et de solidarité permettant la cohabitation du français avec la pluralité des autres langues nationales, régionales et locales ou encore l'existence de mouvements culturels forts tels que la «négritude». Il y a donc bel et bien tension (au sens positif) et équilibre entre des localismes et un idéal que l'on peut qualifier de confédéral, voire d'universel. Cohabitation, solidarité : c'est l'interculturalité qui est au cœur même de cet espace francophone. Interculturalité, c'est-à-dire reconnaissance mutuelle, reconnaissance de cette diversité.

L'idée de diversité culturelle correspond aussi à la mission politique, diplomatique et culturelle que s'est fixée la Francophonie. Cette dernière a une marge de manœuvre suffisante pour jouer un rôle actif (offensif devrait-on dire) dans les relations internationales en se faisant le promoteur de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans le monde. Un objectif général est à atteindre : la mise en valeur et la protection des cultures du monde face au danger de l'uniformisation. Dans cette perspective, ce qui sera fait au sein de la francophonie aura valeur d'exemple et pourra aussi être réalisé en dehors de cet espace.

Il est de fait que l'«exception culturelle» représente un des moyens parmi ceux qui peuvent conduire à cette protection de la diversité culturelle. Un élément clé du raisonnement réside dans l'affirmation que les biens et services culturels (livres, disques, jeux multimédias, films et audiovisuel) ne sont pas comparables à d'autres marchandises et services. C'est pourquoi, ils méritent un traitement différent ou exceptionnel qui les protège de la standardisation commerciale allant de pair avec la consommation de masse et les économies d'échelle. Cela implique au minimum un traitement lui aussi «différent» à l'intérieur des accords qui régissent le commerce

international. Il importe de pouvoir mettre en place un cadre réglementaire efficace et de définir des politiques culturelles gouvernementales qui permettent de promouvoir et de renforcer la production des industries culturelles¹.

La Francophonie constitue un espace géoculturel qui conjugue l'unité d'une langue et de valeurs communes, et la diversité qui lui confère sa composition géographique, culturelle et économique. Elle tente de mettre en place un modèle régulé protégeant cette diversité et limitant les effets de dominance des schémas culturels les plus puissants sur les plus démunis. C'est en cela qu'elle est, par essence et par expérience, un laboratoire de la diversité culturelle.

L'idée de diversité culturelle dépasse donc le cadre des simples politiques culturelles pour être un projet politique qui vise à constituer une réponse aux retombées de la mondialisation sur la culture. C'est aussi un projet de société qui entend refuser la globalisation sans régulation et la marchandisation de la culture. C'est enfin un projet philosophique, se présentant comme une alternative au «choc des civilisations» prédit de manière dramatique par Samuel Huntington et visant avant tout la reconnaissance des valeurs culturelles réciproques et le recentrage sur l'homme.

Références

1. Un atout pour l'autre mondialisation. URL: <https://books.openedition.org/editionscnrs/13632>
2. Mondialisation et culture: un nouvel écosystème symbolique. URL: <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1764>
3. La francophonie. URL: <https://humanhist.com/culture/francophonie/>